

# ATTENTION CHANGEMENT DE PROCEDURE !

## Stérilisation des chats errants – L'ACTION DE NOTRE COMMUNE EST TOUJOURS EN PLACE jusqu'au 31 mai 2019 !

Chaque année, il y a malheureusement toujours des chatons trouvés qui ont été abandonnés par des particuliers peu scrupuleux. Le chat errant n'est pas une race de chat sauvage qui habite dans les bois mais bien un chat domestique qui est livré à lui-même et qui se prolifère.

Pour contrer cela, la Commune de Saint-Léger a mis en place depuis plusieurs années, une campagne de stérilisation des chats.

La marche à suivre est simple, si vous trouvez un chat errant à stériliser, il vous suffit de contacter la SRPA d'Arlon (**063/22.17.54**) En cas de besoin, des cages peuvent être mises à votre disposition pour la capture des chats errants (voir les conditions d'octroi en contactant la SRPA).

